

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 2 décembre 2015 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absences : Karine Gauthier, Michel Mendes

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h00.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-12-02.278

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services (n° 1454)

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services rendus afin et de modifier certains tarifs.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier les tarifs du Service des Travaux publics pour l'utilisation de la machinerie et l'équipement, pour la collecte de branches et pour les raccordements aux réseaux municipaux.

3. Adjudication de contrat pour le remplacement des revêtements de sols à la bibliothèque municipale (Appel d'offres GT2015-023)

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement des revêtements de sols à la bibliothèque municipale (Appel d'offre GT2015-023) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Déco Surfaces – Les Planchers Bélec Inc.	42 802,32 \$
B.D. Entretien général	44 208,17 \$
Pro-Fil Design	47 725,55 \$

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 1^{er} décembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2015-12-02.279

D'ACCORDER le contrat pour le remplacement des revêtements de sols à la bibliothèque municipale, à Les Planchers Bélec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 42 802,32 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-023. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.777.00.532.

ADOPTÉE

4. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h07.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h07.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h07 par le maire.

ADOPTÉE

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier